

MINISTERE  
de l'EDUCATION  
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Fouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le site de la Tour St-Michel des chevaliers de Malte à HOMPS (Aude) comprenant les façades, élévations, toitures de la propriété bâtie, le sol et les plantations de la propriété non bâtie sises sur les parcelles cadastrales 58 à 64 délimitées ainsi:

au nord par la rivière de l'Aude,

à l'est par le chemin n° 8bis de Carcassonne à St-Sous

à l'ouest par le chemin vicinal ordinaire n° 3 dit du Port

au sud par la mairie.

Les propriétaires de ces parcelles sont

- Bèze Joseph à Homps 62, 63

Bourdier de Roberolle à Homps 59

Condamine Mme Vve à Homps 60, 61

PRADAL (Maison) à Homps 64, Héritiers BOURDIE 58

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de Homps et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 5 Novembre 1942

P. le Ministre Secrétaire d'Etat et par délégation

Le Directeur du Cabinet

P. GEORGIN

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

**Homps.** —

- Site de la tour Saint-Michel des chevaliers de Malte, comprenant les façades, élévations, toitures de la propriété bâtie, le sol et les plantations de la propriété non bâtie sises sur les parcelles n<sup>os</sup> 58 à 64 du cadastre et délimitée : au nord, par la rivière de l'Aude; à l'est, par le chemin n<sup>o</sup> 8 bis de Carcassonne à Saint-Sous; au sud, par la mairie; à l'ouest, par le C.V.O. n<sup>o</sup> 3 dit du Port (S. Ins. : 5 novembre 1942).

ARCHITECTURE

SITES

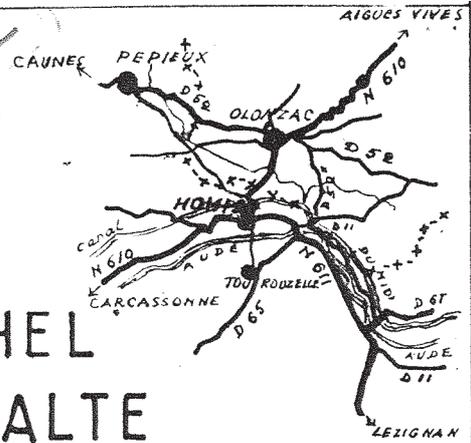
AUDE

HOMPS

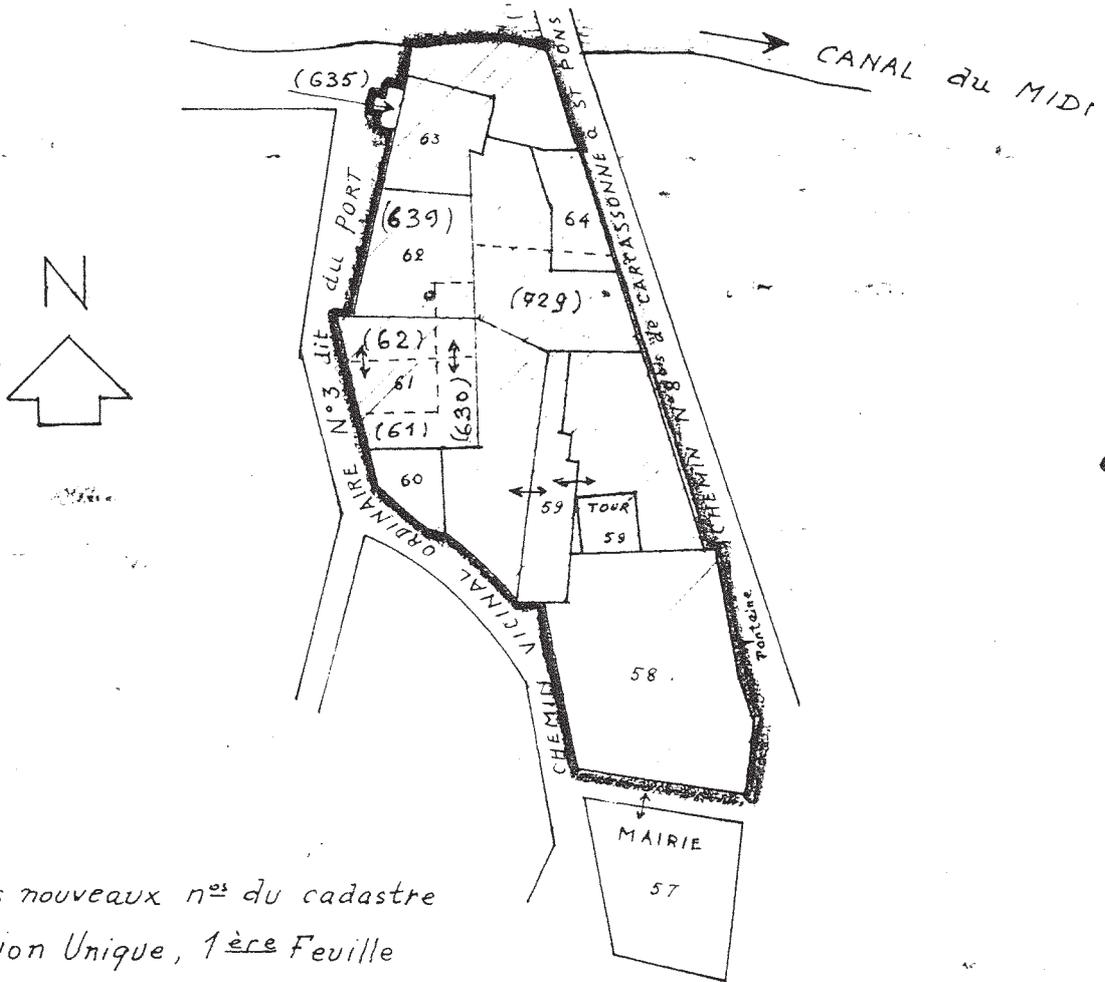
CANTON: LEZIGNAN-CORBIERES

ARRONDT: NARBONNE

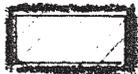
# LA TOUR SAINT MICHEL DES CHEVALIERS DE MALTE



"MICHELIN" au 1/200 000  
N°83 pl.13



En pointillé les nouveaux n° du cadastre révisé. Section Unique, 1<sup>ère</sup> Feuille



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général le site de la Tour St. Michel des Chevaliers de Malte à HOMPS (Aude) comprenant les façades, élévations, toitures de la propriété bâtie, le sol et les plantations de la propriété non bâtie situées sur les parcelles cadastrales 58 à 64 délimitées ainsi :

- au Nord par la rivière de l'Aude,
- à l'Est par le chemin n° 8bis de Carcassonne à St. Pons,
- au Sud par la Mairie,
- à l'Ouest par le chemin vicinal ordinaire n° 3 dit du Port,

Arrêté du 5 Nov. 1942